

# COMITE DE RESTRUCTURATION DU VIGNOBLE EN VAL DE LOIRE-CENTRE

Château de la Frémoire 44120 VERTOU - Tél : 06 50 69 10 50 — Mail : restructuration.loire@gmail.com

Association loi 1901, non assujettie à la TVA

## Bulletin d'Adhésion Restructuration Individuelle Campagne 2021-2022

Numéro CVI/EVV de l'exploitant :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Numéro SIRET :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nom, Prénom : \_\_\_\_\_

Dénomination sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Nom de la personne à contacter : \_\_\_\_\_

Téléphone : ..... Portable : .....

E-mail : .....@.....

### Codes d'accès Vitiplantation / Vitirestructuration : A COMPLETER

Identifiant : ..... Mot de passe : .....

Superficie prévisionnelle de plantation campagne 21/22 : ..... ha + Programme détaillé à remplir en page 2

*Pour information, une cotisation forfaitaire vous sera appelée à l'issu du dépôt de demande d'aide à la plantation, en fonction des surfaces plantées (150 €/ha). Cette facture vous sera donc transmise après l'été 2022.*

**Il n'y a donc aucun règlement à fournir pour le moment.**

Fait à

Le

Signature

**Document à retourner avant le 15 décembre 2021 par mail ou par courrier :**

[restructuration.loire@gmail.com](mailto:restructuration.loire@gmail.com) ou Comité Restructuration – Château de la Frémoire- 44120 VERTOU

## PROGRAMME DE PLANTATION CAMPAGNE 2021/2022 - à remplir

N° CVI : ..... Raison Sociale : .....

Détail des plantations prévues					Action de restructuration (1)	Droits de plantation utilisés							
Référence cadastrale	Surface	Cépage	Ecartement			Nom de l'AOC ou IGP	Type droit utilisé (2)	Année arrachage (réalisée ou à venir)	Référence cadastrale	Surface	Cépage	Ecartement	
			entre rang	entre pieds								entre rang	entre pieds
SURFACE TOTALE							SURFACE TOTALE						

**(1) Type d'actions éligibles : indiquer le code correspondant dans la case**

**(2) Origine des droits : indiquer le code correspondant dans la case**

**RVP** = Reconversion variétale par plantation : changement de cépage par rapport au droit utilisé

**NC** = arrachage effectué sans contrôle FranceAgriMer

**RMD** = Replantation d'une vigne avec modification d'au moins 10% de la densité. Si une exploitation choisit le changement de densité à la hausse comme à la baisse, cette dernière sera dans l'obligation de déterminer un objectif d'écartement cible à atteindre.

**C** = arrachage effectué avec contrôle FranceAgriMer **(joindre copie de la notification de résultat de contrôle)**

**PA** = plantation anticipée

**RL** : relocalisation (uniquement en cas de re délimitation sur certaines appellations-cf notice d'information)